

⊕

Inventorier, publier, étudier

Naissance de la médiévistique en Belgique, du Romantisme à Henri Pirenne

Éric BOUSMAR

Université Saint-Louis - Bruxelles

⊕

LA PRÉSENTE CONTRIBUTION se propose d'examiner le développement de la médiévistique en Belgique, des années qui précèdent immédiatement l'Indépendance (1830) jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale. On s'interrogera sur la manière dont les savants, de façon individuelle ou collective, ont conçu un Moyen Âge « belge » et produit un corpus de sources *ad hoc*. Formulée de la sorte, la question reste relativement neuve, même si des travaux en nombre croissant sont consacrés, souvent du côté néerlandophone, à l'historiographie en Belgique¹. À regret, je laisse de côté le développement d'une histoire de l'art

⊕

1. L'ouvrage de base demeure F. Vercauteren, *Cent ans d'histoire nationale en Belgique*, t. I seul paru, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1959 (*Notre Passé*). S'y ajoutent notamment : J. Stiennon, « Les régions wallonnes et le travail historique de 1805 à 1905 », *La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres, arts, culture*, R. Lejeune et J. Stiennon (dir.), t. II, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1978, p. 451-462 ; P. Gérin, « La condition de l'historien et l'histoire nationale en Belgique à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle », *Storia della storiografia*, 11 (1987), p. 64-103 ; J. Tollebeek, *De ijkmeesters. Opstellen over geschiedschrijving in Nederland en België* / Amsterdam, Bakker, 1994 ; J. Tollebeek, *De ekster en de kooi. Nieuwe opstellen over de geschiedschrijving*, Amsterdam, Bakker, 1996 ; *De palimpsest. Geschiedschrijving in de Nederlanden 1500-2000* (éd. J. Tollebeek, T. Verschaffel, L. Wessels), Hilversum, Verloren, 2002. Voir aussi E. Bousmar, N. Tousignant, « Mémoires nationales et identités flamandes, belges et wallonnes. Essai de bibliographie choisie », *Les 175 ans de la Belgique. Histoire d'une commémoration et commémoration d'une histoire : regards critiques* (éd. E. Bousmar, S. Dubois, N. Tousignant), Bruxelles, 2007 (Facultés universitaires Saint-Louis. Cahiers du CRHIDI, 27), p. 163-200.
- 13
ital.

et d'une archéologie du Moyen Âge, me concentrant, dans le cadre qui m'est imparti, sur l'histoire qui utilise les textes.

Cette approche nous mènera à distinguer deux phases successives, qui se chevauchent partiellement. Lors d'une *première phase*, née avec le Romantisme, les savants belges abordent les siècles médiévaux sans les isoler spécifiquement (ca 1830-ca 1870/1880). Très productive, cette phase est largement le fait d'autodidactes, professionnels ou non, actifs dans de multiples cercles et réseaux. Une *seconde phase*, à partir des années 1870-1880, est marquée par le développement d'une science historique et philologique qui fait, beaucoup plus nettement, du Moyen Âge un objet particulier. Cette médiévistique belge de la Belle Époque et des débuts du xx^e siècle inscrit les sciences auxiliaires dans l'enseignement universitaire et s'insère en outre pleinement dans son contexte international.

DU ROMANTISME AUX ANNÉES 1870 : ÉTUDIER LES « MONUMENTS » DE L'ANCIENNE BELGIQUE

Le royaume de Belgique se trouve à partir de 1830 dans la situation paradoxale d'être à la fois un État neuf et un pays ancien². La perspective à la fois romantique et nationale de l'époque y prend donc une acuité toute particulière.

Le passé médiéval, en particulier, hante la conscience historique des Belges du xix^e siècle. L'historien louvaniste Jo Tollebeek met en exergue trois raisons de ce phénomène : 1^o les principautés du Moyen Âge « belge » ont affirmé leur autonomie par rapport à la souveraineté de l'Empire (à l'ouest) et de la France (à l'est) ; 2^o l'épopée des croisades offre une mise en évidence du caractère héroïque des Belges, en particulier au travers de la figure de Godefroid de Bouillon ; 3^o la lutte des communes médiévales (les fameuses « anciennes démocraties urbaines ») pour leurs

2. J. Tollebeek, « Enthousiasme en evidentie. De negentiende-eeuwse Belgisch-nationale geschiedschrijving », repris dans Id., *De ijkmeesters, op. cit.* (note 1), p. 57-74 ; J. Stengers, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, 2 vol., avec la coll. d'É. Gubin, Bruxelles, 2000-2002 ; S. Dubois, *L'invention de la Belgique. Genèse d'un État-nation, 1648-1830*, Bruxelles, Racine, 2005 ; E. Witte, *La construction de la Belgique (1828-1847)*, trad. du néerl., Bruxelles, Éditions Complexe, 2005 (*Nouvelle Histoire de Belgique*, t. I) ; É. Gubin et J.-P. Nandrin, *La Belgique libérale et bourgeoise (1846-1878)*, *loc. cit.*, t. II ; G. Deneckere, *Les turbulences de la Belle Époque (1878-1905)*, trad. du néerl., *loc. cit.*, t. III.

libertés préfigure les libertés constitutionnelles de 1831³. Le Moyen Âge est de ce fait un moment de grandeur auquel on se réfère volontiers durant le premier demi-siècle d'Indépendance nationale. Il est donc très compréhensible que l'attention du monde savant s'attache à ce Moyen Âge⁴, en lien avec la volonté de publier les monuments du passé national.

Il faut toutefois préciser quelle est exactement l'époque visée, quel cadre de référence est retenu (frontières et langues), et qui sont les chercheurs. Ces questions sont évidemment déterminantes pour la constitution d'un *corpus* de sources et pour la perspective dans laquelle il sera étudié.

Première question : l'époque visée. Dans l'étude citée, Tollebeek attire l'attention sur le fait que le Moyen Âge dont il est question, se trouve essentiellement compris entre le XI^e et le XIV^e siècle. En effet, les temps plus anciens apparaissent, à l'époque, comme trop confus. Le XV^e siècle quant à lui était souvent compté dans les Temps modernes, car il est le siècle de l'unification des principautés sous l'égide des ducs de Bourgogne, loués pour leur mécénat artistique, pour l'unification territoriale mais décriés comme despotes étrangers⁵ (ceci jusqu'à ce que Pirenne réhabilite leur action politique dans le cadre de l'histoire nationale⁶). Réduit ou non aux XI^e-XIV^e siècles, le Moyen Âge bénéficie-il pour autant d'une attention privilégiée ou exclusive de la part des érudits, durant les premières décennies du Royaume de Belgique ? Je n'en suis pas si sûr. Divers indices plaident, au contraire, pour l'idée que l'attention des curieux et des érudits

3. J. Tollebeek, « An era of grandeur: the Middle Ages in Belgian national historiography », *The Uses of the Middle Ages in Modern European States: History, Nationhood, and the Search for Origins*, (éd.) R. J. W. Evans, G. P. Marchal, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2011, p. 113-135.
4. Mais tout le monde n'aime pas le Moyen Âge non plus. Ainsi l'abbé Schrant, un professeur de littérature néerlandaise, d'éloquence et d'histoire nationale à l'université de Gand, peu avant l'indépendance, le trouve-t-il trop sombre à son goût, tout en consacrant un éloge à Godefroid de Bouillon en 1826 (J. Reynaert, « Johannes Mathias Schrant (1783-1866) », *Van Romantiek naar Wetenschap : een hobbelig parcours. Een eeuw mediëvisten aan de Gentse universiteit (1817-1914) [...]*, s. l. [Gand], Universiteit Gent, 2005, p. 3).
5. J. Tollebeek, « An era », art. cit. (note 4).
6. En dernier lieu : É. Bousmar, « Siècle de Bourgogne, siècle des grands ducs : variations de mémoire en Belgique et en France, du XIX^e siècle à nos jours », *Mémoires conflictuelles et mythes concurrents dans les pays bourguignons (ca 1380-1580)* (éd.) J.-M. Cauchies, P. Péporté, Neuchâtel, 2012 (Publications du Centre européen d'Études bourguignonnes [XIV^e-XVI^e siècle], 52), p. 235-250.

ital.

13

se porte sur l'histoire en bloc de l'ancienne Belgique, englobant d'un seul regard ce que nous appelons Moyen Âge et Temps modernes. En effet, c'est la période antérieure à l'annexion par la France révolutionnaire en 1795 qui présente une longue continuité : celle de l'*ancien Régime* (au sens fort, non galvaudé, du terme ancien et du terme régime), celle de l'ancien droit, celle des provinces et des communes directement héritées du Moyen Âge central (qui ont traversé le temps depuis les XII^e-XIII^e siècles jusqu'à la fin du XVIII^e siècle). C'est globalement l'ensemble de ces temps anciens qui suscite – de façon indifférenciée – l'attention et dont les vestiges sont à sauver, suite à la suppression des institutions civiles et religieuses et à la dispersion de leur patrimoine d'œuvres d'art, de manuscrits, de livres et d'archives.

Je prendrai deux exemples. Le premier est relatif à une société savante, fondée en 1856 à Mons, chef-lieu de province (équivalent d'une préfecture), sous le nom de Cercle archéologique :

Des Sociétés se sont organisées dans nos provinces pour la recherche des antiquités, pour la conservation des monuments et des objets d'art, pour la publication des œuvres littéraires inédites, pour l'étude de nos annales enfin.

Mons ne devait pas rester en arrière dans cette voie de progrès intellectuel. [...]

Il était temps qu'on mit la main à l'œuvre, car les débris des siècles écoulés deviennent chez nous de plus en plus rares, [...].

Malgré des pertes immenses, ce vaste territoire est encore très riche en monuments anciens, qui révèlent une infinité de souvenirs, et les archives du Hainaut abondent en documents précieux.⁷

[Aucune mention du Moyen Âge : il s'agit d'un « antan » global, des temps anciens. Deuxième exemple : lorsqu'est créée en 1846 une Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, présidée par le procureur général près la Cour de cassation et composée de hauts magistrats et d'archivistes, c'est bien l'ancien droit, le droit en vigueur sous l'Ancien Régime, c'est-à-dire du Moyen Âge jusqu'au

7. Cf. D. Dereck, « Le Cercle archéologique de Mons », *Mons à l'époque de la création du Cercle archéologique (1850-1860). Catalogue de l'exposition [...]*, (dir.) D. Dereck, Mons, 2006 (Publication extraordinaire du Cercle archéologique de Mons, nouv. série, n° 2), p. 141-167, ici p. 146.

XVIII^e siècle, qui est pris en considération, dans la mesure où cet ancien droit est, pour ces juristes, révélateur du « caractère national »⁸.

Si donc nous pouvons assister à la naissance de la médiévistique, ne nous étonnons pas de trouver dans le même berceau une érudition attachée aux Temps modernes. D'autant que les mêmes hommes s'attachent parfois aussi bien à l'étude érudite et à la publication de documents des siècles médiévaux que des siècles modernes. Il faut donc s'entendre : si l'on se donne comme objet l'apparition de la médiévistique en tant que telle, comme discipline ou sous-discipline, avec ses formes d'institutionnalisation⁹, il faut sans doute reculer de 40 à 50 ans, et la voir naître autour de 1880. Les années qui précèdent sont alors, dans cette perspective, celles d'une longue gestation. Durant celle-ci, on peut suivre dès les environs de 1830 une activité d'érudition centrée sur le passé national *en ce compris* le Moyen Âge. Ou pour le dire avec un acteur de ce mouvement, Auguste Voisin : « Toutes les productions historiques sont accueillies avec un égal empressement sous quelque forme qu'elles se présentent. Mais le moyen âge surtout a pour notre époque un charme particulier (...) *Maintenant que nous sommes redevenus nous* [je souligne] et qu'une nouvelle génération s'élève, avide d'instruction et de toutes les gloires de la patrie, nous consultons avec ardeur et mettons en lumière tous les monuments historiques qui gisaient dans l'oubli de nos archives et de nos collections particulières. »¹⁰

Deuxième question : quel est le cadre géographique et linguistique de référence retenu pour étudier ce Moyen Âge « belge » ? Nous le verrons plus loin, tant les sources composées dans les deux langues nationales (néerlandais et français) qu'en latin seront prises en compte. Quant aux frontières, fallait-il s'en tenir à celles du royaume de 1830, modifiées en 1839 ? Ou au contraire partir à la recherche du territoire originel où se mouvait la nation quand elle était divisée en comtés et en duchés, et

8. G. Van Dievoet, « Histoire de la Commission », *BCRALO*, 37 (1996), p. 14-57 ; R. Jacob, « Éditer la loi. Positivisme juridique et histoire nationale au début du XIX^e siècle », *BCRALO*, 37 (1996), p. 135-178. Voir aussi Ph. Godding, « Peut-on parler d'un droit privé « belge » avant 1830 ? », *Bulletin de l'Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 5^e s., 70 (1984), p. 262-281.

9. À l'instar, pour la France, de O. Dumoulin, « La tribu des médiévistes », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 21 (décembre 1995), p. 120-133.

10. Cité par F. Vercauteren, *Cent ans, op. cit.* (note 1), p. 27.

prendre donc la somme de ceux-ci comme masse territoriale de référence, quand bien même elle aurait été amputée durant l'époque moderne ?

Certains font le choix des frontières externes de 1830-39 en les combinant aux frontières internes d'Ancien Régime, dans une approche quelque peu hybride (c'est le cas, en 1859, de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances¹¹). D'autres optent plus résolument pour le cadre des subdivisions provinciales modernes, parfois pour des raisons très pragmatiques d'obtention de subventions (comme la Société d'Émulation à Bruges¹²). Mais le deuxième choix, celui des frontières externes anciennes, ne heurte évidemment personne à l'époque. Puisqu'il s'agit d'étudier la Belgique ancienne, l'espace de référence peut être conçu en fonction des frontières *anciennes*, et non du cadre territorial de l'État-nation. Ainsi le Cercle archéologique de Mons se donne-t-il pour objet le passé montois, mais aussi celui de la province contemporaine et de l'ancien comté. En témoigne le recrutement de ses membres, les thèmes des articles publiés dans ses *Annales*, et son *mission statement* paru en 1858 : « Nous ne nous attacherons pas uniquement aux annales montoises. Le champ que nous avons à exploiter est très étendu : il comprend *non seulement le Hainaut actuel, mais les parties de cet ancien comté qui en ont été détachées par les traités politiques*. ». En l'occurrence, allusion est faite à l'actuel Hainaut français, territoire annexé progressivement par le roi de France au détriment des anciens Pays-Bas espagnols¹³.

Inversement, les érudits belges n'ont pas le monopole de la publication des sources de l'histoire nationale, que celles-ci soient relatives au cadre géographique strict du nouveau Royaume ou aux frontières plus mouvantes de la « Belgique ancienne ». Les sources de l'histoire du passé national répertoriées et publiées ne l'ont pas été seulement par les historiens belges. C'est sans doute une évidence, pour un pays placé dans une situation de carrefour géographique et lié de bien des façons à l'histoire de ses voisins. Des documents inédits sont conservés dans des dépôts étrangers, et des voyages d'archives seront d'ailleurs menés par certains érudits

11. G. Van Dievoet, « Histoire », art. cit. (note §), ici p. 24-26.

12. S. Vrielinck et R. Van Eenoo, *Ijveren voor geschiedenis. 150 jaar Genootschap voor Geschiedenis « Société d'Émulation » te Brugge*, Bruges, Genootschap voor Geschiedenis Société d'Émulation, 1989, p. 8-10. C'est du moins la situation qui prévaut à l'origine.

13. Cf. D. Dereck, « Le Cercle », art. cit. (note §), ici p. 146.

18

17

belges en vue d'un répertoire ciblé¹⁴. Mais des collections publiées à l'étranger ont également accueilli de nombreux textes d'histoire nationale belge, à commencer par les *Monumenta Germaniae historica*, qui couvrent largement le haut Moyen Âge belge, ou par des collections françaises comme celle de la Société de l'Histoire de France. Il serait très intéressant d'examiner dans le détail les hasards ou les éventuelles concurrences dans la répartition des textes. Notons par exemple que les *MGH* ont prospecté les archives et bibliothèques belges, dès 1827-1828 avec la mission de Pertz et en 1839-1841 avec celle de Bethmann¹⁵. Mais les études historiques elles-mêmes retiennent l'attention : ainsi l'histoire des ducs de Bourgogne par Barante, parue en 1824-1826, fera l'objet en Belgique de trois rééditions assorties d'annotations érudites¹⁶. Dans le cadre du présent exposé, je me limiterai toutefois aux « produits nationaux ».

Vient enfin une troisième question : qui sont ceux qui font naître la médiévisque durant ces premières décennies d'indépendance belge ? Divers types d'acteurs, amateurs ou professionnels, sont présents sur la scène : des hommes de lettres et des polygraphes d'une part, des historiens ou archivistes autodidactes d'autre part. Ces acteurs ne sont pas isolés. L'action et les entreprises de publication et d'étude des sources proviennent autant des sociétés savantes locales et régionales, que d'organismes officiels ou de titulaires de chaires universitaires. Presque tous sont autodidactes et n'ont pas reçu de formation technique ni même parfois de formation historique particulière. Dans le jeune Royaume, en effet, l'histoire s'enseigne au sein des Facultés de philosophie et lettres où, pendant longtemps, il n'y a pas de chaires spécialisées. Comme dans les Facultés de lettres en France, on enseigne souvent les différentes périodes sans en être spécialiste. Pendant longtemps aussi, cet enseignement ne comporte pas de volet pratique. Il s'adresse majoritairement aux futurs juristes, qui suivent un premier cycle en Philosophie et lettres avant d'entrer en Faculté de droit (qui, elle, ne comporte qu'un second cycle)¹⁷.

14. Cf. notamment H. Nélis, « La mission littéraire de Gachard en Italie, au point de vue de l'histoire de Belgique : 1867-1868 », *Hommages à dom Ursmer Berlière*, Bruxelles, 1931, p. 177-182, et G. Janssens, « L.-P. Gachard en de ontsluiting van het Archivo General de Simancas », *Liber amicorum dr. J. Scheerder*, Louvain, 1987, p. 312-341.

15. Sur ces deux voyages d'archives : F. Vercauteren, *Cent ans, op. cit.* (note 1), p. 69-70.

16. *Ibid.*, p. 27 et p. 36.

17. Sur ces questions et pour ce qui suit, voir notamment F. Vercauteren, *Cent ans, op. cit.* (note 1), p. 91-123 ; F. Pirot, « L'histoire littéraire et la philologie », *La Wallonie*,

Les premières chaires universitaires sont composites ou données à des gens parfois sans véritables titre ou compétence. Ainsi Henri Moke (1803-1862), un auteur de romans historiques à succès, d'ailleurs « nègre » occasionnel d'Alexandre Dumas, et professeur de l'enseignement secondaire, est-il nommé en 1835 professeur à l'université de l'État à Gand, pour y enseigner l'histoire ancienne, la littérature française et l'histoire de Belgique. On ne s'étonnera pas que son *Histoire des Francs* et son *Histoire de Belgique* soient portées par l'éloquence et relèvent d'une histoire-récit sans érudition¹⁸. Certes plus érudit, le baron Frédéric de Reiffenberg (1795-1850) était un polygraphe prolifique, attaché à toutes les périodes anciennes de l'histoire nationale à propos desquelles il publiait, de façon parfois trop hâtive, études et éditions de documents (dont les mémoires d'un Arrageois, Jacques du Clercq, situé hors des frontières de 1830). Membre de l'Académie et secrétaire de la Commission royale d'histoire, il est nommé en 1836 professeur à l'université de l'État à Liège, pour y assurer les cours d'histoire du Moyen Âge et d'histoire de Belgique, mais sera destitué de son poste, pour cause de plagiat, ce qui ne l'empêchera pas de poursuivre ses autres activités, de diriger la Bibliothèque royale et d'obtenir des funérailles officielles en 1850¹⁹.

À l'opposé, Léopold Warnkoenig (1794-1866) témoigne d'une approche beaucoup plus scientifique. Pourtant, il n'est pas historien ni belge. C'est un juriste allemand, engagé à l'âge de 23 ans pour enseigner dans le Royaume des Pays-Bas, d'abord à l'université de Liège, puis celle (de l'État) à Louvain, et enfin à Gand, où il peut conserver son poste après la Révolution. Il enseigne le droit romain, les pandectes, le droit naturel et finalement l'histoire du droit. Sa *Flandrische Staats- und Rechtsgeschiede* de 1835-1842 fait date, et repose pour la première fois sur de nombreux

op. cit. (note 1), p. 159-171 ; R. Aubert, A. D' Haenens, E. Lamberts, M. A. Nauwelaerts, J. Paquet, J. A. Van Houtte, *The University of Louvain, 1425-1975*, Louvain-la-Neuve, 1975, p. 265-271 et 360-369. Aperçu général et bibliographie : K. Bertrams, « De universiteiten », *Bronnen voor de studie van het hedendaagse België, 19^e-20^e eeuw*, P. Van den Eeckhout, G. Vanthemsche (éd.), 2^e éd. rev. et augm., Bruxelles, Commission royale d'histoire, 2009, p. 669-686. Pour la situation française évoquée, cf. O. Dumoulin, « La tribu », art. cit. (note 18), p. 125.

18. W. Prevenier, « Henri-Guillaume-Philippe Moke », *Van Romantiek naar Wetenschap*, *op. cit.* (note 4), p. 14-17.

19. Voir notamment J. Stecher, « Reiffenberg », *Biographie nationale*, t. 18, Bruxelles, 1905, col. 887-918 ; F. Remy, *Le personnel scientifique de la Bibliothèque royale de Belgique, 1837-1962. Répertoire bio-bibliographique*, Bruxelles, 1962, p. 96-97.

documents d'archives inédits. Déçu par l'organisation de l'enseignement supérieur, il quittera la Belgique en 1836 et poursuivra sa carrière à Fribourg-en-Brigau et Tübingen²⁰.

Il aura toutefois eu le temps de faire nommer son élève Constant Serrure (1805-1872), un juriste flamand, comme archiviste de l'État à Gand (1833) et comme professeur extraordinaire à l'université de l'État de cette même ville (1835), chargé de l'histoire de Belgique, de l'histoire du Moyen Âge et, de 1854 à 1864, de la littérature néerlandaise. Éditeur de documents, Serrure perd toutefois de son dynamisme universitaire à partir des années 1840 mais s'engage dans la défense de la langue néerlandaise et développe une collection privée de manuscrits, imprimés anciens et monnaies. L'attrait pour le document ancien rare ou inédit est au cœur de ce parcours. Cependant, tant l'échec d'une tentative de créer un cours de diplomatique « afin de mettre les élèves en état de recourir eux-mêmes aux sources » (nous sommes en 1835...) que l'engagement de Serrure dans le mouvement flamand, cohérent avec une pratique philologique et érudite, en limitent l'impact au niveau de l'enseignement universitaire²¹, alors même qu'un Henri Moke enseigne jusqu'en 1862 dans la même université. On pourrait multiplier les exemples.

Les professeurs d'université n'ont donc pas contribué massivement au développement de la médiévistique, durant ces premières années, malgré un début très prometteur bien que fortement contrasté. Et malgré plusieurs tentatives, aucun enseignement pratique (du type de l'École des chartes française ou du séminaire allemand) n'a pu être mis sur pied. D'où l'expression d'un connaisseur pour qualifier ces années : le « printemps manqué » de l'érudition²².

On verra par contre plusieurs érudits autodidactes s'imposer dans le domaine de la conservation et de la publication des documents relatifs à l'ancienne Belgique. C'est le cas d'un Louis-Prospér Gachard (1800-1885), nommé archiviste général du Royaume en 1831, organisateur des

20. W. Prevenier, « Leopold-August Warnkoenig », *Van Romantiek, op. cit.* (note 4), p. 6-8.
21. W. Prevenier, « Constant-Philippe Serrure », *Van Romantiek, op. cit.* (note 4), p. 10-13, la citation de Serrure à la p. 13.
22. W. Prevenier, « De mislukte lente van de eruditie in België na 1830 », *De lectuur van het verleden. Opstellen over de geschiedenis van de geschiedschrijving aangeboden aan R. de Schryver*, (éd.), Tollebeek, G. Verbeeck et T. Verschaffel, Louvain, 1998, p. 263-272.

dépôts d'archives, artisan de l'accroissement des collections publiques, auteur d'inventaires volumineux, de prospections d'archives à l'étranger, et de publications de documents importantes²³. J'évoquerai une deuxième figure particulièrement intéressante et révélatrice de cet « âge des archivistes »²⁴. Léopold Devillers (1830-1910), né et décédé à Mons, est diplômé régent mais abandonne dès 23 ans l'enseignement moyen pour entrer aux Archives de l'État à Mons : il y fera une longue carrière, lui qui n'avait pas de formation historique ou philologique. D'abord comme surnuméraire (1853), puis comme conservateur-adjoint (1858), puis conservateur en chef (1869), jusqu'à sa retraite en 1898. Simultanément il anime la vie locale comme membre fondateur du Cercle archéologique de Mons (1856), dont il sera président en 1856-1857 et surtout en 1866-1910 (jusqu'à sa mort). En même temps, il fut membre de la Commission royale d'histoire, à Bruxelles. Pour celle-ci comme pour le Cercle, il fut un infatigable éditeur de textes, tout autant qu'un rédacteur d'inventaires d'archives²⁵.

Un trait majeur de la période qui nous occupe est la mise sur pied d'une véritable infrastructure qui rend possible le travail de ces érudits²⁶. Une partie était déjà mise en place ou esquissée sous le régime hollandais (Académie royale, Bibliothèque de Bourgogne, projet d'édition de sources narratives, réseaux d'érudits) et allait se déployer dans le cadre de la Belgique indépendante²⁷. Tout d'abord les lieux de conservation. Dès 1831 Gachard est nommé archiviste général du Royaume. Un arrêté royal de 1834 impose la réalisation et la publication des inventaires des dépôts des archives de l'État et des provinces. L'année 1837 est marquée par la paru-

23. Voir notamment R. Wellens, « Études et travaux relatifs à la vie et à l'œuvre de Louis-Prospér Gachard. Une approche bibliographique », *Liber amicorum Raphaël de Smedt*, 3. *Historia*, éd. J. Paviot, Louvain, 2001 (*Miscellanea Neerlandica*, XXV), p. 415-422.
24. L'expression est de F. Vercauteren, *Cent ans*, *op. cit.* (note 1), p. 59-89.
25. Cf. E. Dony, « In memoriam Léopold Devillers 1830-1910. Ses funérailles. Sa bibliographie », *ACAM*, 39, 1910, p. 1-54 ; D. Dereck, « Le Cercle », art. cit. (note 1), p. 141-167, en part. p. 158-165.
26. De façon générale, voir F. Vercauteren, *Cent ans*, *op. cit.* (note 1), et J. Tollebeek, « De uitbouw van een historische infrastructuur in Nederland en België (1870-1914) », repris sous le titre « De machinerie van de geschiedenis » dans Id., *De ijkmeesters*, *op. cit.* (note 1), p. 17-35 et 215-220 (notes).
27. Cf. M.-A. Arnould, *Historiographie de la Belgique des origines à 1830*, Bruxelles, Office de publicité, 1947 (Collection nationale, 7^e série, n° 80), p. 65-70.

/7

ital.

tion du premier tome du grand inventaire des archives de la Chambre des comptes par Gachard, ainsi que par la naissance de la Bibliothèque royale, avec ses riches fonds de manuscrits²⁸. Sont également mises sur pied la Commission royale d'Histoire (1834), reprenant un projet de 1827 et initialement chargée d'éditer les seules sources narratives du passé national²⁹, la Commission royale des anciennes lois et ordonnances (1846), déjà évoquée plus haut, la Commission royale des monuments (1835) et un musée royal d'armures, d'artillerie et d'antiquités (1835)³⁰, la Commission de la biographie nationale (1845)³¹. L'Académie royale de Belgique procure à la fois sièges en son sein et moyens de publications (ses *Mémoires* et ses *Bulletins*, publiés respectivement depuis 1820, dès le régime hollandais, et 1836, ainsi que la *Collection des anciens auteurs belges* destinée à la publication de sources)³². De leur côté, les sociétés savantes locales, dont on a déjà évoqué à deux reprises un spécimen montois, constituent un terreau assez riche. Réunissant des notables intéressés aux « monuments anciens » du passé national, elles se constituent d'abord dans les chef-lieux de province et parfois d'arrondissement (équivalent des préfetures et sous-préfetures), se dotent d'organes de publications et réunissent parfois leurs collections en un musée. Avec des succès divers, elles

28. *Les archives de l'État en Belgique 1796-1996. Historique de l'institution et répertoire bio-bibliographique des archivistes* (éd.) R. Laurent et H. Coppens, Bruxelles, 1996 (*Miscellanea archivistica. Studia*, 86); J.-M. Yante, « Préoccupations archivistiques des autorités belges, 1830-1914 », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 77 (2006), p. 25-42; F. Remy, *Le personnel, op. cit.* (note 19); *Bibliothèque royale. Mémorial 1559-1969*, Bruxelles, 1969.
29. H. Pirenne, « Un précurseur de la Commission royale d'Histoire en 1827 », *BCRH*, 98 (1934), p. 127-134; Id., « La Commission royale d'Histoire depuis sa fondation (1834-1934) », *La Commission Royale d'Histoire, 1834-1934. Livre jubilaire composé à l'occasion du centième anniversaire de sa fondation par les membres de la Commission*, Bruxelles, 1934, p. 9-68; J. Cuvelier, « Nouveaux documents concernant les origines de la Commission royale d'histoire », *BCRH*, 100 (1936), p. 93-132.
30. Voir *infra*, notes 37 et 38.
31. F. Vercauteren, *Cent ans, op. cit.* (note 1), p. 43 et 126-127.
32. *Ibid.*, p. 123-127, et H. Pirenne, « Histoire de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques : Sciences historiques », *L'Académie royale de Belgique depuis sa fondation (1772-1922)*, Bruxelles, 1922, p. 171-196. S'y ajouteront plus tard les *Werken et Verslagen* de l'Académie royale flamande installée à Gand en 1887. Cf. H. Pirenne, *Bibliographie de l'histoire de la Belgique*, 3^e éd. revue et complétée avec la collaboration de H. Nowé et H. Obreen, Bruxelles, 1931, n^{os} 2480, 2481 et 2484.

16 17

contribuent à la sauvegarde et à la publication des sources³³. Certaines de ces sociétés sont généralistes, comme la Société des sciences, arts et lettres du Hainaut, fondée en 1833, mais la plupart sont centrées sur l'érudition, telle la Société d'Émulation de Bruges (1839) qui, dans sa première décennie d'existence, édite pas moins d'une dizaine de chroniques, rivalisant en cela avec la Commission royale, ainsi que des sources diplomatiques et des extraits de comptes³⁴. Ces univers ne sont pas clos, bien au contraire : certains chercheurs publient tant pour des sociétés savantes locales que pour l'Académie et la Commission royale d'histoire. D'autres revues ont existé. Certaines n'ont eu qu'une existence éphémère, comme les *Archives philologiques* de F. de Reiffenberg (1825-27, 1827, 1830-32, sous divers titres, 6 vol.), ou la *Bibliothèque des antiquités belgiques* (1833-1835, 2 vol. parus), ou d'autres encore. Par contre, le *Messenger des sciences historiques* (Gand), fondé en 1823 et relancé en 1839, aura une belle longévité jusqu'en 1896. Un peu plus tardives, à l'université de Louvain, les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* vont publier une masse importante de documents entre 1864 et 1914³⁵.

Sans pouvoir développer cet aspect ici, signalons que nombre de ces érudits ont également accordé leur attention aux objets – certains comme collectionneurs privés – et aux monuments architecturaux. Ainsi Antoine Schayes (1808-1859), authentique éditeur de textes médiévaux, travaillant également sur la Belgique gallo-romaine et celle des Temps modernes, protégé du baron de Reiffenberg, est-il un pionnier des études folkloristes et de l'histoire de l'architecture. Comme conservateur du musée royal d'armures, d'artillerie et d'antiquités, créé en 1835, installé sous sa direction dans une ancienne porte des remparts bruxellois (un témoin écrira :

33. L. Warnant, « La Société de langue et de littérature wallonnes », *La Wallonie, op. cit.* (note 1), t. III, 1979, p. 237-242 ; F. Vanelderden, « Les sociétés littéraires, historiques et archéologiques », *loc. cit.*, t. IV, 1981, p. 249-252 ; J. Servais, « Revues et périodiques », *loc. cit.*, t. IV, p. 329-337 ; M.-R. Thielemans, « Les sociétés scientifiques », *Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique*, numéro spécial de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1981, 1-2, p. 217-231 ; S. Vrielinck, R. Van Eenoo, *Ijveren, op. cit.* (note 12).

34. S. Vrielinck, R. Van Eenoo, *Ijveren, op. cit.* (note 12), p. 19-20.

35. Voir pour ces questions J. Tollebeek, « Voorgeschiedenis en vormverandering. Historische tijdschriften in België, 1870-1922 », *RBPB*, 76 (1998), p. 847-870 ; J. Tollebeek, « Geschiedenis en oudheidkunde in de negentiende eeuw : de *Messenger des sciences historiques*, 1823-1896 », *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, 113 (1998), p. 23-55.

« C'était original et tout-à-fait moyenâgeux [sic] », il gère des collections qui comprennent des « antiquités de style gothique ou ogival », de même que son successeur, Théodore Juste (1818-1888), un historien de type belle-lettriste, qui se désolera de la fuite à l'étranger d'objets d'art nationaux et lance dans les années 1860 une campagne d'achats pour la création d'une section « nationale » au sein de son musée³⁶. La sauvegarde et la restauration du patrimoine bâti, sous l'égide d'une Commission royale des monuments créée en 1835, prend également son essor³⁷, dans une relation parfois étroite avec le courant néo-gothique, perçu à l'origine comme un style national évoquant l'âge des libertés communales³⁸.

En outre, le romantisme est très présent au berceau de l'État belge, et marque les travaux historiques de nombreuses figures de l'époque comme le Liégeois M.-L. Polain (1808-1872) ou le baron brugeois J. Kervyn de Lettenhove (1817-1891), tous deux fort imprégnés de la façon d'Augustin Thierry. Le style coloré de l'*Histoire [du comté] de Flandre* de Kervyn de Lettenhove, dont les cinq sixièmes sont consacrés à la période médiévale, ne l'empêche toutefois pas de citer chartes et chroniques. Polain et Kervyn

36. *Liber memorialis 1835-1985. Koninklijke Musea voor Kunst en Geschiedenis. Musées royaux d'Art et d'Histoire*, Bruxelles, 1985, notamment p. 92 et p. 202 pour les citations ; H. Hymans, « Schayes, Antoine », *Biographie nationale*, t. 21, Bruxelles, 1911-1913, col. 604-626 ; J. Tollebeck, « Juste, Théodore », *Nouvelle biographie nationale*, t. 8, Bruxelles, 2005, p. 202-204 ; S. Balace, « L'émergence du concept d'art mosan en Belgique au XIX^e siècle », *Bulletin des Musées royaux d'art et d'histoire*, 80 (2009), p. 129-173 (nombreuses indications sur l'action de Th. Juste). Sur un autre aspect fondamental de ces questions : S. Sulzberger, *La réhabilitation des Primitifs flamands (1802-1867)*, 2 vol., Bruxelles, 1961 (Académie royale de Belgique. Classe des Beaux-Arts. Mémoires, coll. in-8^o, 2^e série, t. XII). Cf. F. Vercauteren, *Cent ans, op. cit.* (note 1), p. 40-42 et 85.
37. H. Stynen, *De onvoltooid verleden tijd. Een geschiedenis van de monumenten- en landschapszorg in België 1835-1940*, Bruxelles, Stichting Vlaams Erfgoed, 1998 ; P. Gilissen, « La Commission royale des Monuments et des Sites des origines [1835] à 1958 », *Les Cahiers de l'urbanisme*, 25-26 (septembre 1999), p. 150-157.
38. J. De Maeyer, « The Neo-Gothic in Belgium. Architecture of a Catholic Society », *Gothic revival. Religion, Architecture and Style in Western Europe, 1815-1914*, (éd.) J. De Maeyer, L. Verpoest, Louvain, 2000 (*KADOC-Artes*, 5), p. 19-34. Ce n'est que dans un second temps (ca 1875-1895) que le néo-gothique belge prendra une tournure ultramontaine affirmée. De même, le style néo-Renaissance flamande connaîtra-t-il une variante nationale et une variante libérale anticléricale : B. Mihail, « Un mouvement culturel libéral à Bruxelles dans le dernier quart du XIX^e siècle, la "néo-Renaissance flamande" », *RBPH*, 76 (1998), p. 979-1020.

ital.
ital.

17

seront dans la seconde partie de leur vie d'érudits éditeurs de textes (on doit notamment à Kervyn un monumental Froissart)³⁹.

S'ils sont autodidactes en matière d'érudition, il faut aussi rappeler que ces chercheurs ne partaient pas de rien : une riche tradition d'érudits d'Ancien Régime, tels Butkens ou Miraeus, existe dans les anciens Pays-Bas. Ceux-ci ont publié des textes et se sont parfois fait historiens, avec plus ou moins de bonheur⁴⁰. On verra qu'il n'y a pas de rupture, mais une lente transition, entre leur activité et l'action de ceux qui feront naître la médiévistique.

UN RÉVÉLATEUR : LES DÉBUTS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

La Commission royale d'histoire a pour but explicite lors de sa fondation en 1834 de publier les sources *narratives* du passé national. Ses membres sont nommés par décision du gouvernement, sous forme d'arrêté royal. Les textes anciens paraissent dès 1836 dans ses collections et dans son *Bulletin* lancé en 1837 sous l'intitulé *Comptes rendus des séances*. Dès le début, la Commission entame la publication de gros volumes in-4°, qui passent souvent le millier de pages, et qui aujourd'hui encore restent utilisés. Dès le début aussi, le rythme est relativement soutenu et les textes publiés sont des sources tant latines que françaises et flamandes. Il peut s'agir de l'édition d'un texte narratif, copieusement accompagné de documents annexes, ou d'une série de textes (le *Recueil des chroniques de Flandre*, les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*). Vingt et un volumes paraissent en une quinzaine d'années, de 1836 à 1850. C'est surtout l'histoire du second Moyen Âge, après l'An mil, qui est concernée, l'essentiel du territoire du jeune Royaume de 1830 étant couvert par la répartition des titres de volumes et des textes édités, de même que les deux langues nationales⁴¹.

39. F. Vercauteren, *Cent ans*, *op. cit.* (note 1), p. 45-57 et p. 171-173 (polémique parlementaire autour du Froissart); S. Vrielinck, R. Van Eenoo, *Ijveren*, *op. cit.* (note 12), p. 45-46, 49-50, 61-62.

40. Cf. M.-A. Arnould, *Historiographie*, *op. cit.* (note 27); T. Verschaffel, *De hoed en de hond. Geschiedschrijving in de Zuidelijke Nederlanden 1715-1794*, Hilversum, Verloren, 1998.

41. Sur tout ceci, cf. H. Pirenne, « La Commission royale », *op. cit.* (note 29), p. 9-68. On trouvera une liste commode des publications sur le site web de la Commission : http://www.kegcschiedenis.be/fr/publications/catalogue/catalogue_fr.php

Hne

Prenons le temps de nous pencher sur le premier volume publié par la Commission. Il s'agit d'une chronique en vers, relatant la bataille de Woeringen (1288) remportée par le duc de Brabant et rédigée en néerlandais par Jan van Heelu⁴². Le terme *moyen âge* (sans majuscules ni trait d'union) est explicitement présent dans la préface, où la chronique est désignée comme « épopée des Brabançons du moyen âge »⁴³. Hasard ou non (dans le choix du sujet), cette bataille tient un rôle important dans le récit de l'histoire nationale, car on y voit au XIX^e siècle le coup d'arrêt donné par le duc de Brabant à l'influence allemande sur le territoire de la future Belgique, et donc une des préconditions de la future indépendance nationale⁴⁴. Autre élément très intéressant dans le cadre d'un État où la langue des élites est le français, ce premier texte publié par la Commission est une chronique rimée en vieux néerlandais. Y avait-il meilleur moyen d'affirmer une spécificité nationale vis-à-vis du puissant voisin, la France de Louis-Philippe ? Troisième trait marquant : la personnalité de l'éditeur du texte, Jan-Frans Willems (1793-1846). Véritable érudit autodidacte, membre de l'Académie royale, il est un des pionniers de l'étude du patrimoine littéraire ancien en néerlandais et sera un des figures marquantes de la phase philologique du Mouvement flamand, visant à stimuler l'amour et la connaissance de la langue flamande. Mais avant la révolution de 1830, il était un partisan du roi des Pays-Bas Guillaume I^{er} d'Orange⁴⁵. Opportunisme ou pas, le ton de l'éditeur dans son introduction est désormais *clairement national* : Van Heelu est en effet « le vieux poète belge »⁴⁶. Un passage vaut d'être cité :

Non-seulement [sic] le texte de VAN HEELU a reçu les éclaircissemens que l'on est en droit d'attendre de mes connaissances, mais j'ai pu faire en sorte qu'il se produisît avec cet appareil, cet éclat d'illustration, dont on exige

42. *Chronique en vers de Jean van Heelu, ou relation de la bataille de Woeringen*, publiée par J. F. Willems, membre de l'Académie / *Rymkronyk van Jan van Heelu betreffende den slag van Woeringen, van het jaer 1288. Uitgegeven met ophelderingen en aenteekeningen*, van J. F. Willems, lid der Koninglyke [sic] Academie van Brussel, Bruxelles, M. Hayez, 1836 (Collection de chroniques belges inédites, publiées par ordre du gouvernement), LXIX-612 p.

43. *Ibid.*, p. 1.

44. Sur ceci, cf. J. Tollebeek, « An era », *op. cit.* (note 3), p. 117.

45. Sur Willems, voir notamment L. Stynen, *Jan Frans Willems, vader van de Vlaamse Beweging*, Anvers, De Bezige Bij, 2012.

46. Éd. cit. (note 43), p. 1.

12

Iol.

II

qu'un *monument national* soit environné. Des appendices, contenant les extraits d'une vingtaine de chroniques inédites ou négligées, un *Codex diplomaticus* de 225 diplômes, la plupart restés inconnus aux BUTKENS, aux MIRÆUS et aux autres auteurs diplomatiques de *notre pays*, et enfin cinq tables analytiques et onomastiques, d'un travail consciencieux [sic], pourront servir dorénavant à donner une idée juste de ce qui s'est fait sous le règne de Jean I^{er}, duc de Brabant, le plus grand prince que la Belgique ait eu durant la période normale de sa nationalité » (je souligne)⁴⁷.

On aura noté l'hommage appuyé au duc Jean de Brabant, le vainqueur de Wœringen, considéré de toute évidence comme un prince belge. On relève aussi qu'un « monument national » mérite aux yeux de Willems et du public supposé des éclaircissements et un appareil critique ; on ne sait trop si c'est son antiquité ou son caractère national qui, en première instance, justifie ce traitement.

C'est donc un quatrième trait marquant : la présence massive de sources diplomatiques, pas moins de 225 chartes que Willems donne en pièces justificatives, soit en regeste, soit en édition. En dépit de sa mission officielle, les textes narratifs ne sont donc pas les seuls à être publiés par la Commission, et cela dès ses débuts. Enfin, cinquième élément : Willems a le souci de *s'en tenir à l'édition* et à son commentaire, sans en partir pour écrire le récit de l'époque comme historien. Il exprime une conscience nette des erreurs dans la transmission du savoir historique par les auteurs anciens et la nécessité de recourir aux documents originaux⁴⁸ : l'édition d'un poème passe donc par l'examen des chartes. Si l'on peut contester la méthode qui renvoie à la table la rectification des erreurs, le souci d'érudition n'en est pas moins réel. En soi c'est un dossier documentaire sur le règne de Jean I^{er}, publié sous couvert de l'édition d'une chronique, qu'offre Willems aux chercheurs. Les notes explicatives de l'ouvrage (vocabulaire,

47. *Ibid.*, p. III.

48. « Notre tâche n'est pas de *faire* [souligné par l'auteur], mais de *produire* [souligné par l'auteur] l'histoire *de nos provinces*. Partant de ce principe, je me suis borné le plus souvent, dans mon introduction et dans mes notes, au simple rôle d'indicateur, laissant ainsi le chemin ouvert à ceux qui veulent pénétrer plus à fond les matières qui y sont traitées. Il m'eût été facile de disserter longuement sur la signification d'un mot, et plus encore sur *les anachronismes et les erreurs de toute espèce commis par les historiens de la Belgique*, sans même en excepter BUTKENS. J'ai mieux aimé ne pas faire parade d'érudition, et je me suis contenté de rectifier leurs méprises, en rétablissant les faits dans une table analytique et chronologique, qui renvoie le lecteur au texte du poème ou aux *pièces authentiques qui y sont jointes* (je souligne) » (*ibid.*, p. III-IV).

identifications) renvoient à de nombreux auteurs d'Ancien Régime, qu'il s'agisse du *Luyster van Brabant*, de Martène et Durant, ou de Muratori et de bien d'autres. Les sources diplomatiques inédites ont été consultées aux archives du royaume (Willems dit aussi « archives du gouvernement »), dans celles de plusieurs villes et provinces belges, ou à l'étranger (les archives de Lille, de Gueldre, de Cologne, et le « dépôt royal des archives des provinces rhénanes, à Dusseldorf » : Willems remercie le conservateur de ce dernier, qui lui a transmis « et sans frais » huit copies de chartes⁴⁹). Tout ceci révèle attention et variété. En outre, apparaissent divers éléments significatifs : l'existence d'un réseau de correspondants, la possession privée de documents (Willems renvoie à plusieurs reprises à des pièces de sa collection particulière), les voyages d'archives, le recours aux imprimés anciens.

Enfin, notre historien philologue n'échappe pas au topos de la patience et du labeur, au cœur d'une auto-représentation du travailleur érudit⁵⁰, peut-être opposé implicitement à l'historien rhétorique, porté par le souffle et par l'art.

Le second volume publié par la Commission royale d'histoire est l'édition d'une chronique du XIII^e siècle, en ancien français cette fois, par le baron de Reiffenberg⁵¹. Dans son introduction kilométrique (383 pp.), l'éditeur consacre près de 80 pages à brosser l'historiographie depuis le Moyen Âge jusqu'à la Commission royale (dont il est par ailleurs secrétaire), sous le titre : « Coup d'œil sur les tentatives et les travaux faits jusqu'aujourd'hui pour publier les *monumens originaux de notre histoire* »⁵². On ne saurait mieux souligner combien ces érudits du jeune Royaume indépendant s'inséraient à la fois dans une tradition

49. *Ibid.*, p. 452 n. 1, p. 525 n. 1.

50. « Du reste, ce n'est pas sans peine que je suis parvenu à rassembler tant de documents d'un temps où l'on écrivait si peu, et ce n'est pas non plus sans mettre ma patience à l'épreuve que j'ai pu recueillir des renseignements sur plusieurs centaines de noms historiques, qui figurent dans cet ouvrage » (*ibid.*, p. IV).

51. *Chronique rimée de Philippe Mouskès, évêque de Tournay au treizième siècle, publiée pour la première fois avec des préliminaires, un commentaire et des appendices / Chronique rimée de Philippe Mouskès, publiée par le baron de Reiffenberg, de l'académie royale de Bruxelles, de l'Institut de France, etc., etc.* [sic], Bruxelles, M. Hayez, 1836-1838-1845, 2 t. et 1 suppl. Le titre de l'ouvrage, éliminant toute référence française, vaut de l'or, quand on lit le début de la chronique où le sujet est annoncé : les rois de France !

52. *Ibid.*, p. I-LXXXVI (je souligne).

de recherche, par delà les changements de régime politique, et dans un contexte international (publications des voisins), tout en concevant leur passé comme un passé national. Reiffenberg enchaîne d'ailleurs immédiatement dans son introduction sur la dualité linguistique du pays et sur le caractère national de la Belgique⁵³.

Au total, nous l'avons dit, 21 volumes paraissent jusqu'en 1850. Durant le quart de siècle suivant, la Commission royale d'histoire publie 23 volumes dans sa grande collection in-4°, et adjoint à cette dernière une collection au format in-8°, qui comptera 14 volumes jusqu'en 1875. Les sources narratives indigènes sont toujours très présentes mais on peut noter plusieurs inflexions : trois volumes sont explicitement consacrés aux sources narratives de l'époque de la « domination » des ducs de Bourgogne (fin XIV^e-XV^e siècles), d'autres sont exclusivement consacrés à des sources diplomatiques, et plusieurs portent aussi désormais sur le XVI^e siècle. En outre, et c'est peut-être plus significatif de l'évolution en cours, apparaissent plusieurs instruments de travail : les relevés de sources intéressant l'histoire de Belgique dans les bibliothèques de Madrid, de l'Escurial et de Paris (1875), la collation des diplômes édités sous l'Ancien Régime par Miraëus et revus sur les titres des archives départementales du Nord à Lille (1856), une table générale des textes intéressant l'histoire de Belgique dans les revues belges de 1830 à 1865 (1869), quatre tables des bulletins de la Commission (en 1852, 1865, 1874 et 1875), et surtout, l'entreprise monumentale d'Alphonse Wauters, qui paraît de 1866 à 1904 sans compter les suppléments : une table chronologique des chartes imprimées (10 tomes en 11 volumes), qui s'étend de l'époque romaine (Trajan) jusqu'au milieu du XIV^e siècle⁵⁴.

LE TOURNANT DES ANNÉES 1870-1880 : L'ÉMERGENCE DES MÉDIÉVISTES

Les années 1870 marquent un véritable tournant, avec la montée en chaire d'une nouvelle génération d'historiens professeurs d'université, souhaitant mettre en œuvre les méthodes critiques et érudites dans leur enseignement et dans leurs publications savantes. Deux facteurs jouent : d'une part le développement de la discipline, dont les nouveaux représentants ont été

53. *Ibid.*, p. LXXXVI et suiv.

54. Cf. *supra*, n. 47, et F. Vercauteren, *Cent ans, op. cit.* (note 1), p. 71-72, 75, 85.

se former à l'étranger (séjours de Kurth, Vanderkindere et Pirenne en Allemagne et à Paris), et d'autre part l'institutionnalisation des études, au travers de la loi organique de 1890 créant cinq sections (dont une d'histoire) au sein des études de philosophie et lettres jusque-là indifférenciées, et instituant des cours pratiques et un mémoire. En réalité, ce sont les universités qui avaient lancé le mouvement et anticipé, voire favorisé, cette loi.

La méthode d'enseignement du séminaire est introduite en 1874 à Liège par le médiéviste Godefroid Kurth, en 1886 à Gand par son élève Henri Pirenne, en 1876 à Bruxelles par Léon Vanderkindere, en deux étapes à Louvain par Charles Moeller en 1885 puis par le chanoine Alfred Cauchie⁵⁵. Témoins de la nouvelle orientation, paraissent divers outils de travail et d'enseignement. À Louvain, le chanoine Reusens publie des *Éléments de paléographie*, appliqués aux manuscrits et écritures belges et des anciens Pays-Bas (1897-1899) ; il avait été le premier en Belgique nommé à une chaire de paléographie, en 1881. Peu avant 1914 sortent un *Album belge de paléographie* (1908) et un *Album belge de diplomatique* (1909), un recueil de *Sceaux armoriés* par de Raadt (1897-1901) et la première édition de la *Bibliographie de l'histoire de la Belgique* due à Henri Pirenne (1893)⁵⁶. Cette évolution a bien entendu des conséquences sur le travail et la formation des archivistes, comme en témoigne le projet d'un cours pratique d'archivéconomie, finalement créé en 1919 au sein des Archives générales du royaume⁵⁷.

Quelques lieux hors de l'université accompagnent ce mouvement. L'abbaye de Maredsous produit en ses murs néo-gothiques un médiéviste de choc, le très entreprenant dom Ursmer Berlière (1861-1932), initiateur du *Monasticon belge* (1890) et de la *Revue bénédictine* (1900), membre de la Commission royale d'histoire (1897) et premier directeur de l'Institut historique belge de Rome (1902). Pleinement intégré dans le monde scientifique, Berlière était pourtant un historien autodidacte, un des

55. Voir J. Tollebeek, « De uitbouw », art. cit. (note 26), p. 22-25, ainsi que notamment G. Despy, « Préface », *Centenaire du séminaire d'histoire médiévale de l'Université libre de Bruxelles, 1876-1976*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1977, p. 3-8. Il faut toutefois noter que seule l'époque moderne fut traitée en 1881-1887 et 1891-1893 au séminaire bruxellois, avant que le Moyen Âge ne réapparaisse à la faveur de dédoublements.

56. Cf. H. Pirenne, *Bibliographie*, op. cit. (note 32), n^{os} 80, 82, 86, 120, 189.

57. Cf. J. Vannérus, « Notice sur Joseph Cuvelier », *Annuaire de l'Académie royale [...] de Belgique*, année 1955, p. 89-172, ici p. 101-109, et les travaux cités *supra*, n. 29.

OK

18

derniers représentants de la catégorie à ce niveau⁵⁸. De son côté, la vieille société des Bollandistes, née sous l'Ancien Régime au sein de la Compagnie de Jésus et rétablie en 1837 à Bruxelles avec l'appui du Gouvernement belge, poursuit la publication des *Acta sanctorum*. Ses membres produisent un travail d'érudition et d'édition de textes qui dépasse cette fois le cadre national. Dans le dernier quart du siècle, son travail prend une tournure critique affirmée sous l'impulsion du père Charles De Smedt (1833-1911), par ailleurs auteur d'ouvrages méthodologiques. Une revue d'érudition, les *Analecta Bollandiana*, est publiée par le groupe à partir de 1882⁵⁹.

L'évolution se marque aussi sur le terrain de la philologie, et aura des conséquences durables. Le Liégeois Maurice Wilmotte (1861-† 1942), formé d'abord à l'université de Liège, se perfectionne à Paris, où il a pour maître Gaston Paris, puis en Allemagne. Rentré en Belgique, il sera l'artisan des nouveaux programmes universitaires de philologie romane et de philologie germanique (loi organique de 1890-1891 pour laquelle il avait remis un rapport au ministre en 1886). Co-fondateur avec Maurice Prou de la revue franco-belge *Le Moyen Âge* en 1888, chef d'école aux nombreux disciples dès avant 1914 dans les universités belges et étrangères (Gustave Cohen en Sorbonne), Wilmotte oriente les travaux de la romanistique sur les textes médiévaux. Étude du Moyen Âge et dialectologie wallonne seront les deux axes de son engagement scientifique et académique, en lien avec son engagement politique wallon : l'objet Moyen

58. Cf. D. Misonne et P. Verbraken, « Cent années d'érudition ecclésiastique : la Revue bénédictine, 1884-1984 », *Revue bénédictine*, 94 (1984), p. 11-37; V. Viaene, « Au long de la « Voie appienne ». Un cercle d'historiens catholiques belges à Rome 1902-1922 », *BIHBR*, 73 (2003), p. 15-43; L. Courtois, « Dom Ursmer Berlière et l'Institut dans les années 1920 », *BIHBR*, 73 (2003), p. 45-66.
59. Sur tout ceci, cf. J. Tollebeek, T. Verschaffel, « De Belgische jezuieten en de beoefening van de « nationale » kerkgeschiedenis, 1796-1950 », *Trajecta*, 2 (1993), p. 37-55; B. Joassart *e.a.*, *De Rosweyde aux Acta Sanctorum. La recherche hagiographique des Bollandistes à travers quatre siècles*, Bruxelles, 2009 (*Subsidia Hagiographica*, 88); B. Joassart, « Victor De Buck (1817-1876), Charles De Smedt (1833-1911), Hippolyte Delchaye (1859-1941) : trois figures de bollandistes contemporains », *Les intellectuels catholiques en Belgique francophone aux 19^e et 20^e siècles*, [dir.] G. Zélias, Louvain-la-Neuve, 2009, p. 195-207, ainsi que les travaux antérieurs de cet auteur.

Âge est ici à la fois très large (c'est le domaine français dans son ensemble) et chevillé au terroir (non pas belge mais plus spécifiquement wallon)⁶⁰.

Les publications de la Commission royale d'histoire entre 1875 et 1914 témoignent, elles aussi, d'une accélération du changement. Si des noms d'archivistes autodidactes sont encore très présents, tel celui de Léopold Devillers, les professeurs d'universités sont désormais bien présents aussi, tels Godefroid Kurth, Reusens, Pirenne, Vanderlinden, Des Marez, le chanoine Cauchie^f, Doutrepoint. Le nombre des publications a augmenté : 76 volumes in-4° (sans compter la *Matricule* de l'université de Louvain), dont 26 consacrés au XVI^e et 50 au Moyen Âge ; 27 volumes in-8° (dont 11 concernent les Temps modernes). La part des sources diplomatiques l'emporte sur celle des textes narratifs, mais on publie également des comptes (1896, 1909-1913) et des dénombremens de foyers (1912-1913), sans parler des huit volumes de Pirenne et Espinas livrant des documents relatifs à l'industrie drapière. La prise en compte d'une histoire sociale et économique et d'une histoire urbaine, au-delà des institutions et de la vie politique, est ici évidente, et on se rappellera le rôle de pionnier à l'échelle européenne que joua Henri Pirenne sur ce terrain. Par contre, des volumes consacrés spécifiquement aux actes des princes belges du Moyen Âge ne verront le jour que dans l'entre-deux-guerres (et à l'heure actuelle tous les règnes sont encore loin d'être couverts)⁶¹.

Ce qui est nouveau aussi, peut-être, c'est la part prise par les médiévistes belges à un mouvement plus large, dépassant la seule histoire nationale. Le lancement de la *Revue d'histoire ecclésiastique* à l'université de Louvain en 1900, par le chanoine Alfred Cauchie^f, en témoigne⁶². En témoigne aussi la participation de Maurice Wilmotte aux débuts de la revue *Le Moyen Âge*, déjà évoquée. L'internationalisation se marque aussi par la genèse puis la création de l'Institut historique belge de Rome, qui entreprend la publication de documents médiévaux relatifs à l'histoire nationale, dans

60. R. Lejeune, « Maurice Wilmotte », *La Wallonie, op. cit.* (note 1), t. III, 1979, p. 19-25 ; F. Pirot, *L'histoire littéraire et la philologie, loc. cit.*, p. 159-171.

61. Cf. la liste mentionnée *supra*, n. 47.

62. J. Tollebeek, « "L'Église n'a pas besoin de mensonges". A. Cauchie^f et la *Revue d'histoire ecclésiastique* (1900-1922) », *BIHBR*, 57 (1987), p. 199-219 ; J. Tollebeek, « New periodicals for new ideas: on the birth of the *Revue d'histoire ecclésiastique* », *RHE*, 95 (2000), p. 391-429 ; L. Courtois, « Paulin Ladeuze (1870-1940) et les débuts de la *Revue d'histoire ecclésiastique* (1900-1909) », *RHE*, 95 (2000), p. 430-482.

sa collection *Analecta Vaticano-Belgica*, et qui sera dirigé par des médiévistes⁶³. Le fait bien connu qu'Henri Pirenne dans les années 1920 ait été sollicité par Marc Bloch et Lucien Febvre pour accepter la direction des *Annales d'histoire économique et sociale* projetées par ceux-ci⁶⁴, en est un autre indice éloquent, qui renvoie en réalité aux contacts scientifiques internationaux mis en œuvre dès la Belle Époque⁶⁵.

CONCLUSIONS

Des érudits d'Ancien Régime avaient publié des chartes, des sceaux et d'autres documents médiévaux. À l'heure où cet Ancien Régime est remplacé par des régimes nouveaux, des érudits assurent la transition et la transmission de l'héritage, entreprenant eux-mêmes la publication de textes. Toujours autodidactes, ils sont en outre désormais marqués par le courant romantique et l'essor des États-nations. Ils formeront la première génération de spécialistes du Moyen Âge en Belgique, au travers notamment d'organismes et d'organes dont une première ébauche avait été tentée peu avant la révolution de 1830. Une masse importante de documents est ainsi publiée, inventoriée et étudiée, par ces organes officiels et par des sociétés savantes, tandis que les universités hésitent encore entre l'histoire belle-lettriste et l'histoire érudite, sans que cette dernière ne l'emporte. Toutefois, on ne peut pas encore parler d'une médiévistique comme

- 12
- 18
63. N. Huyghebaert, « L'activité historique à Rome en 1888. Une lettre de dom Gérard van Caloen à l'abbé Cauchie », *BIHBR*, 28 (1953), p. 157-164 ; M. Dumoulin, « La genèse de l'Institut historique belge de Rome (1889-1904) », *BIHBR*, 46-47 (1976-1977), p. xv-xli ; M. Dumoulin, « La naissance de l'Institut historique belge de Rome dans son contexte historique », *BIHBR*, 73 (2003), p. 7-13 ; V. Viaene, « Au long », art. cit. (note 59), p. 15-43 ; D. Vanysacker, « "Molto ma non troppo" : le bilan de cent ans de recherches historiques », *BIHBR*, 73 (2003), p. 155-202.
64. Cf. R. Demoulin, « Henri Pirenne et la naissance des *Annales* », *Au berceau des Annales. Le milieu strasbourgeois. L'histoire en France au début du XX^e siècle*, (éd.) Ch.-O. Carbonell, G. Livet, Toulouse, 1983, p. 271-277, et B. Lyon, M. Lyon, *The birth of Annales history and the letters of Lucien Febvre and Marc Bloch to Henri Pirenne (1921-1935)*, Bruxelles, 1991.
65. G. Warland, « Rezeption und Wahrnehmung der deutschen Geschichtswissenschaft bei belgischen 'Epigonen' : Paul Fredericq, Godefroid Kurth und Henri Pirenne », *Deutschlandbilder in Belgien 1830-1940*, (éd.) M. Beyen, G. Draye et H. Roland, Münster, Waxmann, 2011 (*Studien zur Geschichte und Kultur Nordwesteuropas*, 22), p. 219-261 ; M. Middell, G. Warland, « 'Pirenne and Co.' : The Internationalization of Belgian Historical Science (1880s-1920s) », *RBPH*, [?], (2014).
- 12
- 12
- 12
- H 90 12 / 127-1248.

activité spécialisée et distincte : en effet, bien souvent c'est l'ensemble du passé national d'Ancien Régime qui est pris en compte. Au terme de près d'un demi-siècle se développe alors, sur ces premières bases, une véritable école d'histoire et de philologie médiévale, centrée principalement sur les documents médiévaux et insérée dans les circuits internationaux. Elle était ancrée dans les universités et divers autres lieux.

La transition toutefois s'est faite sans exclure l'ancienne génération autodidacte toujours active dans les commissions ou les services d'archives. Revenons à cet égard une dernière fois sur Devillers. Son travail est pleinement reconnu par la nouvelle génération d'historiens universitaires. Henri Pirenne en personne est présent le 25 novembre 1906 à Mons, au banquet marquant le cinquantième anniversaire du Cercle archéologique et le quarantième anniversaire de la présidence de Devillers (on portera d'ailleurs un toast à Pirenne)⁶⁶ : c'est dire, évidemment, à quel point la génération des autodidactes est reconnue par la suivante. Quatre ans plus tard, Pirenne était certes absent des funérailles de Devillers (1910) mais le président de la Commission royale d'Histoire, dom Ursmer Berlière, y a tenu un cordon du poêle, tandis que l'archiviste général A. Gaillard et son collègue Ed. Poncelet représentaient les Archives de l'État. Le chanoine Cauchiez, de la Commission royale d'histoire, marchait dans la foule de même que l'archiviste général. À ceux-ci s'ajoutaient les notabilités locales, les représentants d'autres cercles d'histoire et une compagnie du 2^e Chasseurs à pied rendant les honneurs militaires au défunt⁶⁷. Cette apothéose d'un érudit alors que s'affirmait la médiévistique, me paraît significative de l'évolution qu'a connu l'histoire médiévale en Belgique, et des nuances que requiert son analyse.

17

66. D. Dereck, « Le Cercle », art. cit. (note 8), p. 162-163.

67. *Ibid.*, p. 165.

